

Question écrite No

3147

Programme de développement économique-touristique. Utiliser certains potentiels.

Dans le Rapport intermédiaire de réalisation pour la période 2013-2017 du 6^e programme de développement économique 2013 - 2022, il est indiqué que pour la nouvelle période LPR (loi sur la politique régionale) 2020 – 2023, le canton sera confronté à des défis financiers importants. Pour tenir compte de ces contraintes, le Gouvernement propose de continuer les actions en cours et de concentrer les efforts sur deux nouveaux axes prioritaires, l'axe technologique et l'axe tourisme.

Pour ce qui concerne le tourisme, l'accent sera mis en priorité sur les deux pôles d'attraction que représentent Saint-Ursanne et l'étang de la Gruère. Ces deux endroits sont effectivement des atouts indéniables pour le canton du Jura et, à cet égard, ils méritent que les autorités cantonales et communales concernées tentent de les mettre en valeur de manière optimale.

Dans ce contexte, il serait peut-être utile de s'intéresser à certains potentiels touristiques connexes, qui ne semblent pas être pris en compte dans la réflexion actuellement en cours. Il s'agit en particulier du Doubs. En effet, jusqu'à présent, les acteurs touristiques ont essentiellement mis l'accent sur l'attractivité de cette rivière et de sa vallée pour les amateurs de camping, de baignade, de canoëisme ou encore de randonnées. Or ces activités ne semblent pas produire de retombées économiques suffisantes, si l'on en juge aux difficultés que rencontre cette région.

Il serait donc peut-être opportun de renforcer une activité autrefois importante pour cette vallée, qui est la pêche de loisirs. Ce type de « tourisme » a été notamment étudié par une universitaire jurassienne de Saignelégier, à travers un master en économie de l'université de Neuchâtel, publié en 2011. Il apparaît, selon l'auteure, que si le Doubs retrouvait sa qualité piscicole d'il y a 40 ans, le gain économique généré par la pêche serait de 48 millions de fr par année. D'autre part, la dernière enquête de l'Institut gfs.bern en 2018 va tout à fait dans le même sens. En effet, selon cet institut, le potentiel économique de la pêche en Suisse représente annuellement plus de 200 millions de fr, dont plusieurs millions pour notre territoire.

Différentes mesures sont ou seront mises en œuvre pour améliorer la qualité physico-chimique du Doubs, dans l'espoir, qu'à moyen terme, cette rivière retrouve son attractivité piscicole passée, ce qui inciterait les nombreux pêcheurs qui vont maintenant pratiquer leur hobby hors du Jura à revenir dans cette vallée. Or à ce jour et dans un proche avenir, les améliorations apportées, notamment par la régulation des activités hydroélectriques des barrages situés en amont, ont eu une incidence très positive sur le Doubs franco-neuchâtelois mais peu d'impacts positifs sur la boucle jurassienne de cette rivière.

Quant aux améliorations de la qualité de l'eau, elles dépendent essentiellement du futur traitement des micropolluants qui proviennent à plus de 90 % des STEP (stations d'épuration des eaux usées) de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Morteau et de Pontarlier. A cet égard, si l'on peut espérer que les deux STEP neuchâteloises seront équipées dans quelques années, du côté français, la question n'est pas d'actualité !!

Reste une question qui n'est pas prise en compte actuellement. C'est celle de la productivité piscicole de la boucle jurassienne du Doubs, vraisemblablement insuffisante pour retrouver les populations de poissons d'il y a 40 ans, condition nécessaire à son attractivité selon le travail de master en économie cité plus haut. A cet égard, une étude récente mandatée par l'Office de l'Environnement démontre que la productivité du Doubs à Ocourt est nettement inférieure à celle de l'Allaine à Boncourt bien que l'Allaine soit davantage polluée que le Doubs. C'est probablement la raison pour laquelle le linéaire investigué à Boncourt est malgré tout nettement plus poissonneux que le Doubs ! Cette question de la productivité fait d'ailleurs l'objet de débats en Suisse, notamment auprès des pêcheurs professionnels, dont les difficultés financières augmentent d'année en année en raison de la diminution des populations de poissons dans les lacs. Or il est clairement établi que cette situation, qui impacte aussi certains cours d'eau, provient d'une offre alimentaire insuffisante à disposition de la faune piscicole en raison notamment de taux résiduels de phosphore de plus en plus faibles dans le milieu.

Tant que le Doubs ne retrouvera pas une meilleure productivité, on peut craindre que les populations de poissons qui, par le passé, attiraient chaque année des milliers de pêcheurs dans le Clos-du-Doubs, ne pourront pas se reconstituer.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre à la question suivante :

- **Afin d'aller dans le sens du projet de développement économique et des deux axes prioritaires retenus, est-il prêt à demander que soient examinées rapidement toutes les mesures qui permettraient de retrouver un Doubs attractif, complément indispensable au développement touristique de Saint-Ursanne et du Clos-du-Doubs, en particulier la question de l'offre alimentaire et de la production primaire, qui seraient de nature à augmenter les populations de poissons en place ?**

Delémont, le 27 février 2019

Le responsable : Ami Lièvre

FMal
rd
Stalir
Die Beel
Doff
N. Benquinn
A Mont